

SNC TOULOUSE



Le Cairn - 103, route de Vannes - CS 10333 - 44803 Saint-Herblain CEDEX

RÉSIDENCE

L'Etoile



RUE D'ESTREES / RUE DE TOULOUSE
35400 SAINT MALO

NOTICE DESCRIPTIVE VIR INVESTISSEURS

APPARTEMENTS

- CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES
- LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS
- ANNEXES PRIVATIVES
- PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES À L'IMMEUBLE
- ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE L'IMMEUBLE
- PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES À L'IMMEUBLE ET LEURS ÉQUIPEMENTS

Fait à Rennes, le 04/09/2020

Signature du vendeur :

1 Table des matières

| | | |
|-----|---|----|
| 1 | CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DE L'IMMEUBLE | 5 |
| 1.1 | INFRASTRUCTURES | 5 |
| 1.2 | MURS ET OSSATURE | 5 |
| 1.3 | PLANCHERS..... | 7 |
| 1.4 | CLOISONS DE DISTRIBUTION | 7 |
| 1.5 | ESCALIERS | 7 |
| 1.6 | CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION | 8 |
| 1.7 | CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS | 8 |
| 1.8 | TOITURE..... | 9 |
| 2 | LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS..... | 10 |
| 2.1 | SOLS ET PLINTHES..... | 10 |
| 2.2 | REVÊTEMENTS MURAUX (autres que enduits, peintures, papiers peints, tentures)..... | 11 |
| 2.3 | PLAFOND (sauf peintures et tentures) | 11 |
| 2.4 | MENUISERIES EXTÉRIEURES | 11 |
| 2.5 | OCCULTATIONS PROTECTION ANTISOLAIRE | 12 |
| 2.6 | MENUISERIES INTÉRIEURES..... | 12 |
| 2.7 | SERRURERIE ET GARDE-CORPS..... | 13 |
| 2.8 | PEINTURES – TENTURES | 13 |
| 2.9 | ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS..... | 14 |
| 3 | ANNEXES PRIVATIVES..... | 20 |
| 3.1 | CAVES, CELLIERS, GRENIERS | 20 |
| 3.2 | PARKINGS COUVERTS | 20 |
| 3.3 | PARKINGS EXTÉRIEURS..... | 21 |
| 4 | PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES À L'IMMEUBLE | 22 |
| 4.1 | HALL D'ENTRÉE DE L'IMMEUBLE | 22 |
| 4.2 | CIRCULATIONS COMMUNES..... | 23 |
| 4.3 | CIRCULATION DU REZ-DE-CHAUSSEE AFFECTE AUX STATIONNEMENTS | 24 |
| 4.4 | CAGES D'ESCALIERS | 24 |
| 4.5 | LOCAUX COMMUNS | 25 |
| 4.6 | LOCAUX TECHNIQUES..... | 26 |
| 5 | ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE L'IMMEUBLE | 27 |
| 5.1 | ASCENSEURS – MONTE-CHARGES..... | 27 |
| 5.2 | CHAUFFAGE – EAU CHAUDE..... | 27 |
| 5.3 | TÉLÉCOMMUNICATIONS | 27 |
| 5.4 | RECEPTION STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES..... | 27 |
| 5.5 | VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX | 27 |
| 5.6 | ALIMENTATION EN EAUX | 27 |
| 5.7 | ALIMENTATION GAZ..... | 28 |
| 5.8 | ALIMENTATION EN ELECTRICITE | 28 |
| 6 | PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES À L'IMMEUBLE ET LEURS ÉQUIPEMENTS | 29 |
| 6.1 | VOIRIE ET PARKINGS..... | 29 |
| 6.2 | CIRCULATION DES PIÉTONS..... | 29 |
| 6.3 | ESPACES VERTS..... | 29 |
| 6.4 | AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS..... | 30 |
| 6.5 | ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR | 30 |
| 6.6 | CLOTURES..... | 30 |
| 6.7 | RÉSEAUX DIVERS | 30 |
| 6.8 | ACCÈS AUX BATIMENTS..... | 31 |

PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

Le projet consiste en la transformation de deux bâtiments scolaires en 2 immeubles de logements collectifs.

Le bâtiment A est composé de 4 niveaux sur Rez-de-chaussée. Le hall d'entrée est accessible par la rue d'Estrées.

Le bâtiment B est composé de 3 niveaux sur Rez-de-chaussée et un niveau de sous-sol. Le hall d'entrée est accessible par la rue de Toulouse.

Chaque immeuble possède un ascenseur desservant le rez-de-chaussée et les niveaux supérieurs.

Les logements concernés par la présente Notice sommaire sont les suivants :

| | |
|------|------|
| A103 | B003 |
| A104 | B004 |
| A105 | B101 |
| A106 | B102 |
| A203 | B103 |
| A204 | B104 |
| A205 | B105 |
| A206 | B106 |
| A301 | B201 |
| A306 | B206 |

GÉNÉRALITÉS

Niveau de performance

La consommation en énergie primaire de chaque logement amélioré après travaux sera inférieure à **331 kWh/m²/an**. La consommation énergétique est évaluée sur les usages de l'énergie pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement.

Par ailleurs, le projet prévoit une diminution de la consommation conventionnelle en énergie primaire de chaque logement **d'au moins 20%** (pour les logements situés dans un immeuble d'habitation collectif relevant du régime de la copropriété) par rapport à la consommation conventionnelle en énergie primaire avant la réalisation des travaux.

La diminution de consommation énergétique est évaluée sur les usages de l'énergie pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement.

Notes générales

Les caractéristiques techniques de l'immeuble sont décrites dans la présente notice.

L'immeuble sera conforme :

- A la réglementation thermique,
- Aux normes et lois en vigueur,
- Aux prescriptions des documents techniques unifiés à caractères obligatoires,
- Aux règles de sécurité et de construction.

La conformité de l'immeuble sera vérifiée, tout au long de sa transformation, par un bureau de contrôle agréé.

Les ouvrages seront réalisés selon les dispositions du permis de construire et les plans d'exécutions.

Les côtes et surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserve des tolérances de la transformation et des impératifs techniques rencontrés lors de la transformation du bâtiment.

Il est précisé que, pour des raisons techniques, les soffites, dimensions des gaines, faux plafonds, retombées de poutres mentionnés sur les plans de vente pourront être modifiés.

La société peut apporter des modifications de prestation en cas de dépôt de bilan d'une entreprise ou d'un fournisseur, d'un retard ou problème d'approvisionnement, d'une modification ou apparition d'un matériel nouveau sur le marché, impératifs techniques, de défaut de la fabrication, de l'évolution de la réglementation administrative.

Le Maître d'ouvrage peut substituer les matériels et matériaux, équipements ou appareillages par d'autres de qualité équivalente.

Le choix de coloris, de matériaux seront offerts aux acquéreurs dans la limite de l'avancement du chantier.

DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE

1° Dans le cas où le constat de risque d'exposition au plomb des parties privatives et communes prévu aux articles L. 1334-5, L. 1334-6 et L. 1334-8 du code de la santé publique mentionnerait la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils réglementaires, il sera effectué des travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb.

2° Dans le cas où le constat prévu à l'article L. 1334-13 du code de la santé publique mentionnerait la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante, les matériaux correspondants seront purgés et évacués par un entrepreneur spécialisé et agréé.

1 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DE L'IMMEUBLE

1.1 INFRASTRUCTURES

1.1.1 Fouilles

Les fouilles sont réalisées en trous ou en rigoles jusqu'au bon sol, suivant le rapport de sol fourni par le géotechnicien.

1.1.2 Fondations

Les fondations des bâtiments existants sont conservées suivant le calcul du BET structure et sur la base du rapport d'études géotechniques.

Notre projet prévoit la reprise partielle des fondations des bâtiments existants suivant les plans du BET structure.

1.2 MURS ET OSSATURE

1.2.1 Parois du sous-sol

Murs périphériques

Les murs périphériques existants au R-1 sont conservés.

Murs de refends

Les murs de refends existants au R-1 sont conservés.

1.2.2 Murs du Rez-de-chaussée

Murs périphériques

Les murs périphériques des 2 bâtiments seront conservés (sauf le mur de la façade Sud du bâtiment B) et seront destinés à rester apparents, peints ou doublés d'un isolant thermique ou acoustique suivant localisation indiquée dans l'étude thermique et acoustique.

Murs de refends

Les murs de refends seront conservés selon leurs emplacements.

Ponctuellement, des murs de refends ou des poteaux seront réalisés en béton armé ou en bois selon localisation, leurs dimensions résulteront de l'étude du BET structure ainsi que des études thermique et acoustique, ils pourront être doublés d'un isolant si nécessaire.

1.2.3 Murs de façades (aux différents niveaux)

- Le mur de façade Sud du bâtiment B (rue de Toulouse) est réalisé en béton sablé de teinte beige.
- Les autres murs des façades : sans objet.
- Isolation des murs de façades :

Les murs recevront, sur la face intérieure, un complexe isolant composé d'un panneau en polystyrène, laine minérale ou polyuréthane et d'une plaque de plâtre suivant notes de calcul thermique et acoustique.

Localement, l'isolant pourra être disposé en applique sur la face extérieure du mur, même si sa représentation graphique ne figure pas sur le plan de vente.

1.2.4 Murs pignons

Sans objet.

1.2.5 Murs mitoyens

Sans objet.

1.2.6 Murs extérieurs divers

Sans objet.

1.2.7 Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

- Adaptation des ouvertures selon projet.
- Bouchement et complément, le cas échéant, par des maçonneries de parpaings pleins ou cloisons SAD de 160 mm minimum.
- Purge et réfection des zones dégradées.
- Dressage au plâtre, si nécessaire.

1.2.8 Murs ou cloisons séparatifs*Entre locaux privatifs contigus :*

- Adaptation des ouvertures selon projet.
- Complément, selon projet, par cloison en plaque de plâtre.
- Purge et réfection des zones dégradées.
- Dressage au plâtre, si nécessaire.

Entre locaux privatifs et autres locaux (escaliers-hall et divers) :

- Adaptation des ouvertures (baies) selon projet.
- Bouchement et complément, le cas échéant, par des maçonneries de parpaings pleins ou cloisons SAD de 160 mm minimum.
- Purge et réfection des zones dégradées.
- Dressage au plâtre, si nécessaire.

1.3 PLANCHERS

- Vérification des planchers existants conservés.
- Consolidation, si nécessaire par renforcement ou remplacement des éléments abimés ou structurellement insuffisants.
- Bouchage des trémies existantes dans les planchers selon projet.
- Toutes sujétions d'adaptation pour mise en place de chevêtres (escalier, gaines techniques...) sous réserve de l'accord du bureau de contrôle technique.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 Entre pièces principales

Les cloisons, entre les différentes pièces d'un appartement, seront de type « Placostil » ou équivalent de 72mm ou de 98mm d'épaisseur suivant les hauteurs sous plafond de chaque logement. Les parements en plaques de plâtre sont fixés sur une ossature métallique.

Les cloisons seront conformes à la réglementation acoustique en vigueur.

1.4.2 Entre pièces principales et pièces de service

Les cloisons, entre les différentes pièces d'un appartement, seront de type « Placostil ou équivalent de 72mm ou de 98mm d'épaisseur suivant les hauteurs sous plafond de chaque logement. Utilisation de plaques de plâtre hydrofugées pour les locaux humides, fixées sur une ossature métallique.

Les cloisons seront conformes à la réglementation acoustique en vigueur.

1.4.3 Entre logements et circulations

Les murs séparatifs entre logements et circulations seront réalisés en béton armé ou maçonnerie en parpaings avec parement soigné.

Ponctuellement des zones pourront être réalisées en parement type SAD (cloisons sur ossatures métalliques à haute performance acoustique).

Ils seront conformes aux exigences des études acoustique, thermique et à l'étude du BET structure.

1.5 ESCALIERS

1.5.1 Escaliers

Les escaliers des parties communes seront en béton armé coulé en place ou avec des éléments préfabriqués.

1.5.2 Escaliers de secours

Sans objet.

1.6 CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION

1.6.1 Conduits de fumée des locaux de l'immeuble

Sans objet.

1.6.2 Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble - Désenfumage

Le désenfumage des cages d'escalier est réalisé par un lanterneau de désenfumage situé au dernier niveau de chaque cage d'escalier depuis les parties communes.

L'évacuation de l'air vicié des logements, par système de ventilation mécanique contrôlée simple flux, sera opérée par l'intermédiaire de conduits métalliques verticaux disposés dans les gaines techniques des logements.

Suivant la disposition des pièces, les raccordements éventuels entre les conduits verticaux et les bouches d'extraction sont assurés par des conduits horizontaux habillés par des soffites ou des faux plafonds en plaques de plâtre.

Les groupes d'extractions seront positionnés en toitures non accessibles des bâtiments ou dans les combles inaccessibles.

1.6.3 Conduits d'air frais

Les entrées d'air sont positionnées dans les pièces sèches du bâtiment.

Les entrées d'air seront réalisées par des manchons acoustiques intégrés ou sur la menuiserie ou dans le mur suivant le classement acoustique des façades du bâtiment.

1.6.4 Alimentations Gaz/ Electrique

Les logements recevront un système de chauffage électrique.

1.6.5 Ventilation haute de chaufferie

Sans objet.

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 Chutes d'eaux pluviales

Chutes d'eaux pluviales conservées en l'état, sauf pour la façades Sud du bâtiment B suivant plans architecte.

1.7.2 Chutes d'eaux usées

Sans objet.

1.7.3 Canalisations sous voiries

Sans objet.

1.7.4 Branchements aux égouts

Les eaux usées, eaux vannes et eaux de pluie seront raccordées aux réseaux publics suivant la réglementation et spécificités communales et départementales.

1.8 TOITURE

1.8.1 Charpente, couverture et accessoires

La charpente et la couverture en ardoises sont refaites à neuf pour la toiture du bâtiment B, côté rue de Toulouse.

Autres charpente et couverture des bâtiments : sans objet.

1.8.2 Étanchéité et accessoires

Sans objet.

1.8.3 Souches de ventilation et conduits divers

Les groupes d'extraction général pour la VMC seront mis en œuvre dans les combles des bâtiments, avec conduits horizontaux galvanisés pour raccordement entre chaque gaine technique des bâtiments.

2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 Sols et plinthes des pièces principales

2.1.1.1 Séjours

Pose sur chape ou sous-couche acoustique, suivant étage, d'un parquet contrecollé dans la gamme BERRY ALLOC proposée par le promoteur.

Les plinthes sont en médium peintes en blanc.

Interposition d'un isolant phonique et thermique suivant les besoins de l'étude de l'ingénieur thermique et acoustique.

2.1.1.2 Chambres

Pose sur chape ou sous-couche acoustique, suivant étage, d'un parquet contrecollé dans la gamme BERRY ALLOC proposée par le promoteur.

Les plinthes sont en médium peintes en blanc.

Interposition d'un isolant phonique et thermique suivant les besoins de l'étude de l'ingénieur thermique et acoustique.

2.1.1.3 Cuisines

Pose sur chape ou sous-couche acoustique, suivant étage, de carrelage dans les cuisines (y compris dans les placards contenant les ballons d'eau chaude) de chez PORCELANOSA de la gamme OPALE, plinthes carrelées assorties.

Interposition d'un isolant phonique et thermique suivant les études thermique et acoustique.

2.1.2 Sols et plinthes des pièces de service (WC, salle de bains, Salle d'eau, celliers)

Pose sur chape ou sous-couche acoustique, suivant étage, d'un revêtement de sol en carrelage de chez PORCELANOSA de la gamme OPALE, plinthes carrelées assorties.

Interposition d'un isolant phonique et thermique suivant les besoins de l'étude de l'ingénieur thermique et acoustique.

2.1.3 Sols et plinthes des entrées et dégagements

Pose sur chape ou sous-couche acoustique, suivant étage, d'un parquet contrecollé dans les entrées, dégagements, rangements (sans équipement), dressings, dans la gamme BERRY ALLOC proposée par le Promoteur. Les plinthes sont en médium peintes en blanc.

Pour les rangements contenant un emplacement pour le lave-linge et/ou le ballon d'eau chaude, pose sur chape ou sous-couche acoustique, suivant étage, d'un revêtement de sol en carrelage de chez PORCELANOSA de la gamme OPALE, plinthes carrelées assorties.

Interposition d'un isolant phonique et thermique suivant les besoins de l'étude de l'ingénieur thermique et acoustique.

2.1.4 Sols des Terrasses cis accessibles

Sans objet.

2.2 REVÊTEMENTS MURAUX (autres que enduits, peintures, papiers peints, tentures)

2.2.1 Revêtements muraux des pièces de service

Cuisine :

Sans objet.

Salles d'eau :

- Faïence sur une hauteur de 2.50m sur les murs périphériques des douches, y compris retour si appareil sanitaire posé dans un angle. Faïence de chez PORCELANOSA gamme DIAMANT.

2.2.2 Revêtements muraux des autres pièces

Sans objet.

2.3 PLAFOND (sauf peintures et tentures)

2.3.1 Plafond des pièces intérieures

Sous-face des planchers béton ragrés avec enduit de surfacage ou plaques de plâtre. Pour les salles d'eau et WC, suivant les dispositions techniques, faux-plafonds ou caissons suspendus en plaques de plâtre peint.

2.3.2 Plafonds des séchoirs à l'air libre

Sans objet.

2.3.3 Plafonds des loggias

Sans objet.

2.3.4 Sous-face des balcons

Sans objet.

2.4 MENUISERIES EXTÉRIEURES

2.4.1 Menuiseries extérieures des pièces principales

Les portes, fenêtres et portes-fenêtres ouvrant à la française seront en bois peint en blanc.

Des menuiseries en façades Sud du bâtiment B sont prévues en aluminium teinte sombre, repérage suivant plans du permis de construire.

Les fenêtres de toit en bois sont à ouvertures et à fermetures manuelles, sauf pour celles donnant sur des vides sur séjours qui seront motorisées.

Double vitrage et étanchéité à l'air, à l'eau et au vent conforme à la réglementation en vigueur.

L'affaiblissement acoustique des menuiseries sera prévu selon la classification des façades et l'étude acoustique.

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS PROTECTION ANTISOLAIRE

Les menuiseries sont équipées de volets en bois intérieur ou de rideaux occultants ou de stores suivant repérage sur les plans.

Les fenêtres de toit ont des stores occultants avec des ouvertures et des fermetures manuelles sauf pour celles donnant sur des vides sur séjours où les ouvertures et fermetures sont motorisées.

2.6 MENUISERIES INTÉRIEURES

2.6.1 Huisseries et bâtis

Les huisseries seront en bois exotique pour les portes palières et communes, et huisserie sapin ou métallique pour les portes intérieures des logements.

2.6.2 Portes intérieures

Les portes intérieures sont d'une hauteur de 2.04 m avec des parements contemporains, finition peinture ou vernis.

Les portes sont avec une double béquille en inox, dans la gamme retenue par le promoteur.

Bec de canne à condamnation avec ensemble à bouton de décondamnation pour les WC, salle d'eau et les salles de bains.

Butée de porte avec bague caoutchouc.

2.6.3 Impostes en menuiseries

Sans objet.

2.6.4 Portes palières

Les portes d'entrée seront de chez HUET à un ventail de 90 cm de passage, avec une ouverture à la française, huisserie en bois à feuillure avec habillage des tableaux en bois. Finition extérieure de la porte suivant plans de l'architecte d'intérieur et finition stratifiée à l'intérieur du logement. Les serrures sont à 3 points, microviseur. Les portes seront équipées de joints isophoniques et étanchéité à l'air conforme à la réglementation. Poignée au choix du promoteur.

2.6.5 Portes de placard

Sans objet.

2.6.6 Portes de locaux de rangement

Sans objet.

2.6.7 Moulures et habillage

Sans objet

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 Garde-corps et barres d'appui

Sans objet.

2.7.2 Grilles de protection des baies

Sans objet.

2.7.3 Ouvrages divers

Sans objet.

2.8 PEINTURES - TENTURES

2.8.1 Peintures extérieures et vernis

2.8.1.1 Sur menuiseries

Sur menuiseries bois des logements : 1 couche d'impression et 2 couches de peinture blanche satinée.

2.8.1.2 Sur fermetures et protections

Sans objet.

2.8.1.3 Sur serrureries

Sans objet.

2.8.1.4 Sur enduits, habillages en bois, staff ou autres, murs et plafonds des loggias, sous-faces et rives des balcons

Sans objet.

2.8.2 Peintures intérieures Finition A

2.8.2.1 Sur menuiseries

Sur menuiseries bois des logements : 1 couche d'impression et 2 couches de peinture blanche satinée.

2.8.2.2 Murs des appartements - Finition A

Murs béton pièces humides et sèches : Application d'un enduit lisse et d'une peinture blanche satinée pour les pièces humides (salle de bains et salles d'eau) et d'une peinture blanche veloutée pour les pièces sèches (autres pièces).

Murs type placoplâtre pièces humides et sèches : Application d'une peinture blanche satinée pour les pièces humides (salle de bains et salles d'eau) et d'une peinture blanche veloutée pour les pièces sèches (autres pièces).

La peinture des murs des logements sera de finition A.

2.8.2.3 Plafonds des appartements - Finition A

Plafond béton pièces humides et sèches : Application d'un enduit lisse et d'une peinture blanche satinée pour les pièces humides (salles d'eau) et d'une peinture blanche mate pour les pièces sèches (autres pièces).

Plafond type placoplâtre pièces humides et sèches : Application d'une peinture blanche satinée pour les pièces humides (salles d'eau) et d'une peinture blanche mate pour les pièces sèches (autres pièces).

La peinture des plafonds des logements sera de finition A.

2.8.2.4 Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

2 couches de peinture glycéro blanche suivant nécessité.

2.8.3 Papiers peints

Sans objet.

2.8.4 Tentures

Sans objet.

2.9 ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS

2.9.1 Équipements ménagers

2.9.1.1 Blocs évier, robinetterie

Un bloc évier 1 cuve avec égouttoir et robinetterie sur meuble bas 2 portes battantes blanc.

2.9.1.2 Appareils et mobilier

Sans objet.

2.9.1.3 Évacuations de déchets

Sans objet.

2.9.1.4 Armoire sèche-linge

Sans objet.

2.9.2 Équipement sanitaire et plomberie

2.9.2.1 Distribution d'eau

L'alimentation s'effectuera par colonne montante en PVC pression ou tube acier galvanisé, disposée dans les gaines techniques avec manchettes en attente pour la pose des compteurs individuels. La distribution s'effectuera pour partie par canalisation encastrée en PER (polyéthylène réticulé), et pour partie par canalisations encastrée/encoffrée en tube cuivre ou PER pour le raccordement aux appareils.

2.9.2.2 Production et distribution d'eau chaude collective et comptage

Sans objet.

2.9.2.3 Production et distribution d'eau chaude individuelle

L'eau chaude sanitaire sera assurée par un ballon d'eau chaude électrique horizontal modèle Zénéo de chez Atlantic ou équivalent.

La marque et la capacité globale seront choisies suivant l'étude fluides et le type d'appartement.

Pour certains logements, des ballons d'eau chaude complémentaire sont prévus dans des placards, suivant les préconisations du BET fluides. Repérage suivant plans.

2.9.2.4 Évacuations

Tube PVC.

2.9.2.5 Distribution de gaz

Sans objet.

2.9.2.6 Branchement en attente

Il sera prévu une attente pour le lave-linge et une attente pour le lave-vaisselle suivant plans (appareils non fournis).

2.9.2.7 Appareils sanitaires

Les WC sont à cuvette suspendue de chez IDEAL STANDARD modèle Kheops avec chasse attenante de réservoir 3/6 L compris mécanisme de chasse et robinet d'arrêt.

Les salles d'eau seront équipées d'un lavabo sur colonne en porcelaine et d'un receveur de douche extra plat en acrylique ou en grès émaillé de chez IDEAL STANDARD ou équivalent. Dimensions suivant plans.

2.9.2.8 Robinetterie

La robinetterie des lavabos sur colonne sera de type mitigeur monocommande de chez GROHE modèle Bauedge ou équivalent.

Les receveurs de douche seront équipés d'un mitigeur thermostatique avec colonne de douche avec une tête et une douchette à main de chez GROHE modèle Tempesta Cosmopolitan System 210 ou équivalent.

2.9.2.9 Accessoires divers

Les douches seront équipées d'un pare douche et d'une porte de douche suivant plans de chez NOVELLINI modèle young ou équivalent.

2.9.3 Équipements électriques

Tous les équipements électriques et les installations électriques seront conformes à la norme NF C 15 100 en vigueur au moment du dépôt de permis de construire.

L'installation sera réalisée en encastrée, appareillage type style Odace de chez SCHNEIDER ou équivalent.

Points lumineux constitués de douilles DCL et munis d'une fiche récupérable 2 P+T pour connexion ultérieure d'un luminaire ou spots encastrés.

2.9.3.1 Type d'installation

Les appartements seront équipés suivant la typologie de logement.

L'alimentation des appareils se fera par canalisations électriques encastrées sous fourreaux dans les planchers, murs ou cloisons. Installation des tableaux électriques dans les placards à l'entrée des appartements (ou à proximité de l'entrée).

2.9.3.2 Puissance à desservir

Courant monophasé de 6 à 12 kVA suivant type d'appartement.

2.9.3.3 Équipement type (peut varier suivant type appartement : T2, T3, T4 ou T5)

Les quantités et localisation de l'appareillage électrique sont évolutives suivant le type et la distribution des appartements.

Un point lumineux étanche sera rajouté sur les terrasses, commandé de l'intérieur de l'appartement. Dans l'entrée :

- 1 tableau disjoncteur avec portillon colonne
- 1 centre DCL, ou spots encastrés
- 1 prise de courant
- 1 vidéophone
- 1 DAAF

Dans les rangements dont la surface est supérieure à 2 m² :

- 1 centre DCL, ou 2 (selon longueur), ou spots encastrés
- 1 prise de courant

Dans les dressings :

- 1 centre DCL, ou 2 (selon longueur), ou spots encastrés

Dans le dégagement :

- 1 centre DCL, ou 2 (selon longueur), ou spots encastrés
- 1 prise de courant

Dans le séjour :

- 1 centre, DCL, ou spots encastrés
- 5 ou 6 PC (selon surface) régulièrement réparties dont 1 à proximité de l'interrupteur ht 1,10m
- 2 prises RJ45
- 1 prise TV

Dans la chambre principale :

- 1 centre DCL,
- 4 prises de courant dont 1 à proximité de l'interrupteur ht 1,10m
- 1 prise RJ 45
- 1 prise TV

Dans les autres chambres :

- 1 centre DCL,
- 3 prises de courant
- 1 prise RJ 45

Dans la cuisine :

- 1 centre DCL en plafond,
- 1 point d'éclairage en applique par douille DCL au-dessus de l'évier
- 6 prises de courant, dont 4 en hauteur (dont 1 à proximité de l'interrupteur hauteur 1,10 m)
- 1 PC basse pour le réfrigérateur
- 1 sortie de câble 32 A
- 1 prise de courant pour le lave-linge (sauf si ce dernier se trouve dans la salle de bain/ salle d'eau ou cellier ou buanderie)
- 1 prise de courant pour le lave-vaisselle (suivant plan)

Dans les salles d'eau :

- alimentation électrique du bandeau lumineux,
- 1 DCL au plafond, ou spots encastrés
- 1 prise de courant pour rasoir ou sèche-cheveux,
- 2 prises spécialisées pour lave-linge et sèche-linge si non prévues en cuisine (suivant plan)

Dans les WC :

- 1 centre DCL simple allumage, ou spots encastrés
- 1 prise de courant à proximité de l'interrupteur hauteur 1,10m (si WC accessible handicapé)

Dans les locaux vélos individuels au R-1 et les celliers au RDC :

- 1 point d'éclairage sur minuterie
- 1 prise de courant

2.9.3.4 Sonnerie de porte palière

Bouton poussoir disposé sur le palier des appartements.

2.9.4 Chauffage, ventilation

2.9.4.1 Type installation

Les logements seront équipés de convecteurs électriques avec le modèle KENYA de chez THERMOR ou équivalent. Suivant la hauteur sous-plafond, les convecteurs électriques pourront être verticaux.

Chaque logement sera équipé d'un thermostat d'ambiance programmable avec commande murale.

La ventilation mécanique collective sera contrôlée par simple flux.

2.9.4.2 Températures garanties dans les diverses pièces

Suivant étude thermique et normes en vigueur au moment du dépôt de permis de construire.

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur

Les logements seront équipés de convecteurs du modèle KENYA de chez THERMOR ou équivalent.

Les salles d'eau seront équipées de sèche serviette électrique du modèle Allure 3 de couleur blanc de chez THERMOR ou équivalent.

2.9.4.4 Conduit de fumée

Voir article 1.6.4.

2.9.4.4 Conduits et prises de ventilation

Les bouches d'extraction, de la ventilation mécanique contrôlée, seront positionnées dans les pièces humides.

2.9.4.5 Conduits et prises d'air frais

Les entrées d'air sont positionnées dans les pièces sèches du bâtiment. Les entrées d'air pourront être réalisées par des manchons acoustiques intégrés dans les volets roulants, ou sur la menuiserie, ou dans le mur, suivant le classement acoustique des façades du bâtiment.

2.9.5 Équipement intérieur des placards et pièces de rangement

2.9.5.1 Placards

Sans objet.

2.9.5.2 Pièces de rangements

Sans objet.

2.9.6 Équipements de télécommunication

2.9.6.1 Radio / TV

Raccordement au réseau hertzien par antenne collective en toiture ou dans comble, pour réception de la radio et de la télévision, y compris les chaînes TNT.

Tous les équipements et installations de télécommunication sont conformes à la norme NF C 15 100 en vigueur au moment du dépôt de construire.

2.9.6.2 Téléphone

Tous les équipements et installations de télécommunications sont conformes à la norme NF C 15 100 en vigueur au moment du dépôt de construire.

2.9.6.3 Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble

Portier électronique de chez URMET de type vidéophone comprenant un combiné dans l'entrée de chaque appartement relié au tableau d'appel situé à l'extérieur du hall.

Commande d'ouverture de la porte du hall par l'intermédiaire du combiné.

2.9.7 AUTRES EQUIPEMENTS

Les logements duplex auront des escaliers en bois avec des garde-corps démontables.

3 ANNEXES PRIVATIVES

3.1 CAVES, CELLIERS, GRENIERS

3.1.1 Murs ou cloisons

Voiles et murs de séparation en béton ou parpaings selon le cas dans les locaux vélos individuels. Finition en peinture de propreté blanche.

3.1.2 Plafonds

Le plafond béton est destiné à rester brut. Une isolation thermique peut être mise en place, en sous face du plancher sous les zones situées sous les parties habitables suivant l'étude de l'ingénieur fluides. Hauteur sous dalle ou isolant de 2,50 m minimum.

3.1.3 Sols

Le sol est un dallage béton. Finition avec une peinture de sol grise.

3.1.4 Porte d'accès

Les portes seront à ouverture à un vantail de 80 cm, huisserie et vantail métallique, serrure 1 point.

3.1.5 Ventilation

La ventilation naturelle des locaux vélos individuels sera assurée par une grille, dimensionnée pour assurer le renouvellement d'air. La ventilation sera conforme à la réglementation en vigueur au moment du dépôt du permis de construire.

3.1.6 Équipement électrique

Un point lumineux sur minuterie et une prise de courant sont prévus dans chaque local vélo individuel.

3.2 PARKINGS COUVERTS

3.2.1 Murs ou cloisons

Sans objet.

3.2.2 Plafonds

Sans objet.

3.2.3 Sols

Sans objet.

3.2.4 Porte d'accès

Sans objet.

3.2.5 Ventilation

Sans objet.

3.2.6 Équipement électrique

Sans objet.

3.3 PARKINGS EXTÉRIEURS

3.3.1 Murs ou cloisons

Sans objet.

3.3.2 Plafonds

Sans objet.

3.3.3 Sols

Sans objet.

3.3.4 Porte d'accès

Sans objet.

4 PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES À L'IMMEUBLE

4.1 HALL D'ENTRÉE DE L'IMMEUBLE

4.1.1 Sols

Le sol du hall d'entrée sera revêtu d'un carrelage en grès cérame, dimensions 600 x 600, couleur suivant le choix du promoteur et de l'architecte d'intérieur et d'un tapis encastré anti-salissure.

4.1.2 Parois

Les murs seront revêtus d'un revêtement décoratif ou d'une peinture décorative selon choix de l'architecte d'intérieur. Selon localisation, certains murs pourront être en pierre apparentes.

4.1.3 Plafonds

Il sera prévu un faux plafond décoratif acoustique suivant note de calcul.

4.1.4 Éléments de décoration

Lustrerie et miroir au choix de l'architecte d'intérieur.

4.1.5 Porte d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble

Les portes seront constituées d'un ensemble en bois : Remplissage en vitrage stadip serrure gâche électrique (Ventouse électromagnétique) pour le bâtiment A. Coloris blanc déterminé dans le permis de construire.

Les portes seront en bois massif pour le bâtiment B avec serrure gâche électrique (Ventouse électromagnétique).

Les portes présenteront un contraste visuel suivant la réglementation en vigueur.

Conformément à la réglementation sur l'accessibilité des personnes handicapées, un système de contrôle d'accès sera positionné à l'entrée de la première porte.

4.1.6 Boîtes aux lettres et à paquets

Les boîtes aux lettres seront dans chaque hall. Leur disposition répondra aux exigences concernant l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite et aux services administratifs.

4.1.7 Tableau d'affichage

Un tableau d'affichage sera prévu dans le hall.

4.1.8 Chauffage

Sans objet.

4.1.9 Équipement électrique

Des luminaires décoratifs seront positionnés dans les faux plafonds et/ou en applique sur un ou des murs suivant plans de l'architecte d'intérieur.

4.2 CIRCULATIONS COMMUNES

4.2.1 Sols des circulations

Rez de chaussée

Le sol des circulations du RDC sera revêtu d'un carrelage en grès cérame, dimensions et couleur suivant le choix de l'architecte d'intérieur.

Etages

Les revêtements de sol des circulations d'étages recevront une moquette de chez BALSAN ou équivalent, compris plinthes bois sauf pour les étages R+1 où le sol de la circulation sera revêtu d'un carrelage en grès cérame, dimensions et couleur suivant le choix de l'architecte d'intérieur.

Le coloris de la moquette et du carrelage sera au choix de l'architecte d'intérieur.

4.2.2 Murs

Rez de chaussée

Les murs des circulations recevront un revêtement mural et/ou une peinture, couleur au choix de l'architecte d'intérieur.

Les numéros des logements seront indiqués par des pictogrammes métalliques, de couleur au choix du promoteur avec mise en place de luminaires suivant les plans de l'architecte d'intérieur.

Etages

Idem rez-de-chaussée.

4.2.3 Plafonds

Rez-de-chaussée

Les plafonds recevront un faux plafond type Placostil si nécessaire ou une peinture, suivant localisation.

Etages

Les plafonds recevront une peinture de couleur blanche après mise en œuvre d'un enduit pelliculaire suivant nécessité.

Ponctuellement, à tous les niveaux, un faux-plafond acoustique pourra être mis en œuvre suivant les besoins acoustiques.

4.2.4 Eléments de décorations

Suivant articles ci-dessus.

4.2.5 Chauffage

Sans objet.

4.2.6 Portes communes

Les portes seront à âme pleine dans des huisseries métalliques ou bois conformément à la réglementation en vigueur. Finition des parements en peinture, stratifié ou bois, couleur au choix de l'architecte d'intérieur.

Les façades des gaines techniques seront réalisées en panneaux de particules, finition peinture, stratifié ou bois.

4.2.7 Équipement électrique

L'éclairage est assuré par des plafonniers en applique ou encastrés dans le faux plafond suivant les plans de l'architecte.

L'allumage des circulations sera commandé automatiquement par détecteur de présence.

Conformément à la réglementation sur l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduites, le dispositif d'éclairage répondra aux normes en vigueur.

4.3 CIRCULATION DU REZ-DE-CHAUSSEE AFFECTE AUX STATIONNEMENTS

4.3.1 Sols

Sans objet.

4.3.2 Murs

Sans objet.

4.3.3 Plafonds

Sans objet.

4.3.4 Porte d'accès

Sans objet.

4.3.5 Rampe d'accès pour véhicules

Sans objet.

4.3.6 Equipement électrique

Sans objet.

4.4 CAGES D'ESCALIERS

4.4.1 Sols des paliers

Le sol des paliers seront revêtus d'une moquette dans la gamme sélectionnée par le maître d'œuvre.

4.4.2 Murs

Les murs des cages d'escaliers recevront une peinture blanche de finition B.

4.4.3 Plafonds

La peinture en sous face des volées d'escaliers et des paliers sera une peinture finition B.

4.4.4 Escaliers (marches, contremarches) limons

Les marches d'escaliers et paliers intermédiaires seront revêtus d'une moquette, couleur au choix du maître d'œuvre.

Nez de marches anti dérapant.

Les mains courantes seront en bois et les garde-corps soit en bois soit métallique. Couleur au choix du promoteur.

Les premières et dernières contremarches seront de couleur au choix du promoteur.

Des bandes podotactiles d'éveil de vigilance seront positionnées à 50 cm de la première marche.

4.4.5 Chauffage - ventilation

Sans objet.

4.4.6 Éclairage

Appliques murales avec commande par détecteur de présence.

L'éclairage sera conforme à la réglementation des Personnes à Mobilité Réduite.

4.5 LOCAUX COMMUNS

4.5.1 Locaux Vélos

L'accès au local vélos sera depuis le parking couvert au rez-de-chaussée du bâtiment B. L'accès sera sécurisé par une serrure sur organigramme.

Le sol sera soit en enrobé ou en béton peint.

Les murs seront en peinture de propreté.

Plafond brut ou isolation suivant étude thermique.

L'éclairage se fera par hublot avec commande par détecteur de présence.

Ventilation naturelle.

4.5.2 Buanderie collective

Sans objet.

4.5.3 Séchoirs collectifs

Sans objet.

4.5.4 Locaux sanitaires

Un local est dédié au ménage au RDC du bâtiment A. Le sol sera revêtu d'un carrelage et les murs peints. Un évier sera installé.

4.6 LOCAUX TECHNIQUES

4.6.1 Local de réception des ordures ménagères

Le local ordures ménagères est au RDC du bâtiment B et sera sécurisé par une serrure sur organigramme.

Les sols sera carrelé et les murs seront faïencé sur 1.60 m de hauteur et en peinture au-delà.

Le local sera équipé d'un robinet pour une alimentation en eau froide et d'un siphon de sol PVC. Plafond brut ou isolation suivant étude thermique.

L'éclairage se fera par hublot avec commande par détecteur de présence.

Ventilation naturelle.

4.6.2 Chaufferie

Sans objet.

4.6.3 Sous station chauffage

Sans objet.

4.6.4 Local des surpresseurs

Un local surpresseur est prévu au sous-sol du bâtiment B suivant nécessité.

Les sols et les murs seront en béton lissé brut.

L'éclairage se fera par hublot avec commande par détecteur de présence. Ventilation naturelle

4.6.5 Local transformateur EDF

Sans objet.

4.6.6 Local machinerie ascenseur

Sans objet.

4.6.7 Local ventilation mécanique

Sans objet.

5 ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE L'IMMEUBLE

5.1 ASCENSEURS - MONTE-CHARGES

Un ascenseur par cage d'escalier desservira tous les niveaux des bâtiments A et B sauf les combles et le sous-sol du bâtiment B.

Les portes palières seront peintes, teinte au choix du promoteur.

Les cabines recevront un revêtement stratifié, un miroir, le sol sera identique au revêtement des halls, un éclairage sera intégré ou disposé dans le panneau de commandes.

Ouverture par portes automatiques.

Entraînement électrique.

5.2 CHAUFFAGE - EAU CHAUDE

Sans objet

5.3 TÉLÉCOMMUNICATIONS

5.3.1 Téléphone

Raccordement sur le domaine public par France Télécom. Distribution des logements par les gaines palières.

Le bâtiment sera raccordé sur le réseau Orange via le local communication et sera distribuée dans les gaines techniques ou elle sera en attente.

5.3.2 Antenne TV/RADIO

Antenne collective permettant de recevoir les chaînes hertziennes.

5.4 RECEPTION STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Stockage prévu dans le local décrit à l'article 3.9.1

5.5 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

Suivant locaux décrits dans les articles précédents.

5.6 ALIMENTATION EN EAUX

5.6.1 Comptages généraux

Le compteur général sera situé dans le bâtiment ou dans le citerneau extérieur prévu à cet effet.

La distribution se fera horizontalement jusqu'en pied de colonne.

5.6.2 Suppresseurs, réducteurs, et régulateurs de pression, traitement de l'eau

L'installation sera réalisée conformément aux exigences techniques et réglementaires. Mise en place d'un surpresseur ou détendeurs suivant nécessité.

5.6.3 Colonnes montantes

Les colonnes seront en PVC pression et situées dans les gaines techniques.

5.6.4 Branchements particuliers

A chaque logement, il est prévu :

- 1 robinet d'arrêt,
- 1 manchon en attente pour le comptage individuel (compteur fourni et posé par le concessionnaire).

5.7 ALIMENTATION GAZ

Sans objet.

5.8 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.8.1 Comptage des services généraux

Des comptages seront installés pour les services généraux. Des sous-comptages seront installés suivant nécessité. Les nombres de comptages pourront varier suivant les contraintes techniques.

5.8.2 Colonnes montantes

Les colonnes montantes seront situées dans les gaines palières.

5.8.3 Branchements et comptages particuliers

Des compteurs individuels seront installés dans les GTL de chaque logement (compteur fourni et posé par le concessionnaire).

6 PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES À L'IMMEUBLE ET LEURS ÉQUIPEMENTS

VOIRIE ET PARKINGS

6.1.1 Voirie d'accès

L'accès aux bâtiments se fera depuis la voirie publique.

6.1.2 Trottoirs

Sans objet.

6.1.3 Parkings extérieurs

Sans objet.

6.2 CIRCULATION DES PIÉTONS

6.2.1 Chemin d'accès aux entrées, emmarchements

L'accès aux logements se fera depuis le domaine public. Il sera conforme aux plans du permis de construire.

6.3 ESPACES VERTS

6.3.1 Aires de repos

Sans objet.

6.3.2 Plantations d'arbres, arbustes fleurs

Sans objet.

6.3.3 Engazonnement

Sans objet.

6.3.4 Arrosage

Sans objet.

6.3.5 Bassin décoratif

Sans objet.

6.3.6 Chemin de promenade

Sans objet.

6.4 AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

Sans objet.

6.5 ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR

Signalisation de l'entrée de l'immeuble

Sans objet.

Eclairage des voiries - espaces verts, jeux et autres

Sans objet.

6.6 CLOTURES

6.6.1 Sur rue

Sans objet.

6.6.2 Avec parking visiteurs

Sans objet.

6.6.3 Sur jardin en cœur d'ilot

Sans objet.

6.7 RÉSEAUX DIVERS

6.7.1 Eau

Alimentation en eaux suivant les indications des services techniques de la Ville et du concessionnaire.

6.7.2 Gaz

Sans objet.

6.7.3 Électricité

Branchement suivant les indications des services techniques de la Ville et du concessionnaire.

6.7.4 Poste d'incendie - extincteurs

Sans objet.

6.7.5 Égouts

Les évacuations seront raccordées aux réseaux de la Ville suivant les indications des services techniques et du concessionnaire.

6.7.6 Epuration des eaux

Sans objet.

6.7.7 Télécommunications

Le raccordement des lignes téléphoniques se fera depuis le réseau France Télécom.

6.7.8 Drainage du terrain

Sans objet.

6.7.9 Évacuation des eaux de pluie et de ruissellement

L'évacuation des eaux de pluie sera conforme à la réglementation et du permis de construire.

6.8 ACCÈS AUX BATIMENTS

6.8.1 Clés accès + Émetteur parking

Clés logements : 3 clés pour T2, 3 pour T3, 4 pour T4, sur organigramme par logement, 4 clés pour Syndic.

Pass. VIGIK : 3 pour T2, 3 pour T3, 4 pour T4, et 5 badges pour Syndic.